

En ligne tous les mardis

20 décembre 2016

LA VIE ECONOMIQUE

- [La France comptait 5,65 millions de fonctionnaires en 2015](#)
- [Accoyer confirme l'intention de Fillon de supprimer 500 000 emplois publics en cinq ans](#)
- [Le SMIC augmentera de près de 1 % au 1er janvier](#)
- [35 heures : deux salariés sur trois opposés à leur suppression](#)
- [Mitsubishi : Carlos Ghosn touchera un salaire supplémentaire](#)
- [Certains apprentis toucheront une aide exceptionnelle de 335 euros en 2017](#)
- [La prime de Noël est reconduite](#)
- [Pourquoi les 20-34 ans ne rêvent plus de devenir manager](#)
- [Affaire Tapie : Christine Lagarde reconnue coupable de "négligence" mais dispensée de peine](#)

COTISATIONS SECURITE SOCIALE

- [La Cades mise sur l'amélioration des comptes de la Sécu](#)
- [Uber est attaqué sur le front des cotisations sociales](#)

FISCALITE

- [La baisse de l'impôt sur le revenu sera appliquée dès janvier 2017](#)
- [Le Sénat adopte la "taxe YouTube"](#)

LA VIE DES ENTREPRISES

- [Plus d'une centaine de Monoprix ouverts jusqu'à 22h à partir de janvier](#)
- [LCL va supprimer plus de 750 emplois d'ici à 2018](#)
- [Renault double PSA à la deuxième place du podium européen](#)
- [M6 va s'offrir les radios du groupe RTL pour 216 millions d'euros](#)

LA VIE DES DEPARTEMENTS

- [Yvelines. Mantes-la-Jolie : les commerces pourront ouvrir douze dimanches](#)
- [Seine-et-Marne. Ozoir-la-Ferrière : 37 emplois supprimés chez DTS et la production délocalisée en Hongrie](#)

- [Val-de-Marne : moins d'investissements mais des emplois stables dans les sociétés](#)

VIE DES REGIONS

- [Comment l'Ile-de-France lutte pour l'insertion professionnelle des handicapés](#)

Qu'est-ce que Le.Crible ?

Le.Crible se propose de trier, dans l'actualité économique, politique, législative et réglementaire, toute information utile, directe et indirecte, en relation avec le recouvrement des cotisations de Sécurité sociale.

Outre le suivi de l'actualité, on trouvera dans Le.Crible les projets de textes en débat. Le but étant de pouvoir se forger une opinion en se fondant sur ces projets, sur les commentaires qu'ils suscitent dans toute leur diversité, dans la presse écrite, télévisée, les journaux en ligne, etc.

Une bibliographie est également proposée, qui signale les différentes sorties de livres, là aussi dans un large éventail, sans esprit partisan.

Chaque sujet est systématiquement accompagné d'un lien Internet vers l'article source. Si ce lien est un plus, les sujets sont cependant rédigés de façon à pouvoir être lus sans que le lecteur soit obligé de se référer à la source.

L'équipe de rédaction étant de taille modeste, la couverture de l'actualité ne sera pas exhaustive. Et la formule sera peaufinée au fil des parutions et des réactions des lecteurs qui se manifesteront auprès du mail suivant : eric.tessier@urssaf.fr

LA VIE ECONOMIQUE

● La France comptait 5,65 millions de fonctionnaires en 2015

Le 16/12/16, l'Insee a publié les chiffres concernant le nombre des fonctionnaires en France en 2015 : ils étaient 5,65 millions (+ 7 000 salariés sur un an, + 0,1 % ; contre + 0,7 % en 2014, + 1,5 % en 2013, + 0,2 % en 2013). Motif : un coup d'arrêt dans les collectivités locales. Le volume de travail annuel en équivalent temps plein de la fonction publique a connu une hausse (+ 0,3 %, à 5,29 millions). Par secteur, les effectifs ont progressé de 0,1% à 2,48 millions dans la fonction publique de l'Etat en intégrant les contrats aidés, et de 0,2 % en les excluant. Pour les ministères, ils ont augmenté de 0,1 % ; une augmentation principalement due à la hausse des effectifs de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (+ 1,1 %) et de ceux de la Justice (+ 1,2 %). En ce qui concerne les autres ministères, la tendance a plutôt été à la baisse : - 5,2 % au ministère de l'Écologie, - 1,8 % au ministère de l'Économie et des Finances, - 1,3 % au ministère de la Défense. Pour la fonction publique territoriale, on a assisté à un freinage (1,98 million soit + 0,1 %, après + 1,5 % en 2014). Si l'on n'intègre pas les contrats aidés, la baisse est de 0,3 % (après + 0,8 % en 2014). Le secteur communal (municipalités, intercommunalités) : l'augmentation des effectifs a été limitée à périmètre constant (+ 0,1 %). La fonction publique hospitalière : avec des effectifs s'élevant à 1,19 million de salariés, elle a connu un ralentissement (+ 0,3 % avec contrats aidés, + 0,2 % sans contrats aidés, contre + 0,9 % avec contrats aidés et + 0,7 % sans contrats aidés en 2014).

[http://www.challenges.fr/france/la-france-comptait-5-65-millions-de-fonctionnaires-en-2015_443404#xtor=EPR-2-\[ChaActu18h\]-20161216](http://www.challenges.fr/france/la-france-comptait-5-65-millions-de-fonctionnaires-en-2015_443404#xtor=EPR-2-[ChaActu18h]-20161216)

(Source : www.challenges.fr du 16/12/2016, avec Reuters)

● Accoyer confirme l'intention de Fillon de supprimer 500 000 emplois publics en cinq ans

Le 18/12/16, **Bernard Accoyer**, secrétaire général du parti Les Républicains (LR), a confirmé que, s'il était élu, **François Fillon** supprimerait 500 000 emplois publics en cinq ans, notamment dans la fonction publique territoriale. **M. Accoyer**, au « *Grand Rendez-vous i-Télé - Europe 1 - Les Echos* » : « *Il y a de la marge, il n'est pas question d'affaiblir les fonctions régaliennes ou de diminuer les agents dans la fonction publique hospitalière. [...] Il y a une marge de manœuvre évidente. [...] Depuis les années 1980, un million de postes supplémentaires ont été créés dans les collectivités locales* ». Quant à savoir le détail de ces suppressions de postes, M. Accoyer a déclaré que les choses seraient précisées lors de futures « *négociations* » : « *Je ne vais pas donner des chiffres précis parce que ces choses doivent être réglées dans la concertation. [...] Il y a des doublons avec les services déconcentrés et l'administration centrale, il y a une hégémonie de l'hôpital public qui doit progressivement [évoluer]* ».

http://www.lemonde.fr/politique/article/2016/12/18/accoyer-confirme-l-intention-de-fillon-de-supprimer-500-000-emplois-publics-en-cinq-ans_5050818_823448.html#

(Source : www.lemonde.fr du 18/12/2016, avec AFP)

[Retour au sommaire](#)

● Le SMIC augmentera de près de 1 % au 1er janvier

Au 01/01/17, le Smic horaire brut va passer de 9,67 euros à 9,76 euros, de 1 466,62 euros brut mensuels à 1 480,55 euros. C'est là la conséquence de la revalorisation automatique légale. Comment est calculée cette revalorisation automatique ? Elle prend en compte deux facteurs : **01)**- L'inflation des ménages du premier quintile (les 20 % les plus pauvres) ; **02)**- La moitié du gain de pouvoir d'achat du salaire horaire moyen des ouvriers et des employés. A l'heure où est écrit cet article, le président François Hollande n'avait pas encore fait savoir s'il comptait donner un coup de pouce à cette augmentation. S'il suit l'avis du comité d'experts chargé d'étudier la question, ce sera non. Ces derniers ont en effet déclaré : « *Au vu d'une conjoncture de l'emploi qui reste précaire, d'un taux de chômage toujours très élevé par rapport aux niveaux d'avant-crise et de l'influence apparente du SMIC sur la négociation collective, aller au-delà de la formule légale d'indexation introduirait cependant un risque de déstabilisation à partir d'une situation encore fragile* ». **Réactions et revendications des syndicats.** La **CGT** demande une hausse de 23 % du Smic, qui serait

porté à 1 800 euros bruts. **FO** demande une hausse de 25 % (80 % du salaire médian). **La CFTC** demande une hausse, non chiffrée. **La CFDT** et **la CGC** demandent que seul le minimum légal soit appliqué. **Véronique Descacq (CFDT)** : « *[La hausse du SMIC] n'est pas la réponse aux questions de pouvoir d'achat. Le SMIC doit être un salaire d'entrée quand on n'est pas qualifié, mais il faut faire en sorte, par la progression de carrière, que les gens n'y restent pas* ».

http://www.lesechos.fr/economie-france/social/0211598551249-le-smic-augmenterait-de-pres-de-1-au-1er-janvier-2051099.php#xtor=EPR-7-%5Bmatinale%5D-20161216-%5BProv_%5D-1413980%402

(Source : www.lesechos.fr du 16/12/2016, Alain Ruello)

● **35 heures : deux salariés sur trois opposés à leur suppression**

Le 16/12/16, un sondage **BVA**, réalisé pour le site mediarh.com, révèle que 65 % des salariés français sont contre la suppression de la durée légale de 35 heures de travail hebdomadaire. « *La plupart sont hostiles à une augmentation du temps de travail sans compensation salariale* ». « *Moins de la moitié des salariés* » estime que la suppression des 35 heures aurait un impact sur la relance de l'activité ou la réduction du chômage. Avis partagés en ce qui concerne une éventuelle augmentation du temps de travail, puisque 50 % des personnes interrogées refuseraient de travailler 2 heures de plus (37 h au lieu de 35, ou 39 h au lieu de 37) alors que 49 % accepteraient. Ils sont par contre 67 % à refuser si l'augmentation ne s'accompagne pas d'une compensation salariale. Les négociations sur le temps de travail : 48 % des salariés interrogés pensent qu'elles devraient se tenir au niveau de l'entreprise (en cela ils sont d'accord avec la loi travail), 32 % qu'elles devraient se dérouler au Parlement, 19 % au niveau de la branche.

→ **NB** : Enquête réalisée en ligne du 5 au 8 décembre auprès d'un échantillon représentatif de 803 salariés, selon la méthode des quotas.

[http://www.lepoint.fr/societe/35-heures-deux-salaries-sur-trois-opposes-a-leur-suppression-16-12-2016-2090882_23.php?M_BT=77616227272&m_i=mlEmTrEr5R81BEsWWXKOs7iiM_7HFT9hnO7PbFoX%2BdxMwi7n541GG1GVGMABgj46hgN98Ib0347jUtfzQaJrLG0hepjmmX#xtor=EPR-6-\[Newsletter-Matinale\]-20161216](http://www.lepoint.fr/societe/35-heures-deux-salaries-sur-trois-opposes-a-leur-suppression-16-12-2016-2090882_23.php?M_BT=77616227272&m_i=mlEmTrEr5R81BEsWWXKOs7iiM_7HFT9hnO7PbFoX%2BdxMwi7n541GG1GVGMABgj46hgN98Ib0347jUtfzQaJrLG0hepjmmX#xtor=EPR-6-[Newsletter-Matinale]-20161216)

(Source : www.lepoint.fr du 16/12/2016, avec AFP)

● **Mitsubishi : Carlos Ghosn touchera un salaire supplémentaire**

Le 14/12/16, le conseil d'administration de Mitsubishi Motors a approuvé la nomination de Carlos Ghosn au poste de président. M. Ghosn touchera donc un troisième salaire. Les actionnaires de Mitsubishi Motors ont voté le relèvement du plafond de la rémunération annuelle combinée des 11 administrateurs internes et externes. **La Tribune** : « *Les actionnaires du constructeur ont approuvé un relèvement du plafond de la rémunération annuelle combinée des 11 administrateurs internes et externes à trois milliards de yens (24,5 millions d'euros), à raison de deux milliards de yens de salaire et un milliard de yens de stock options. Ce plafond était de 960 millions de yens pour le conseil d'administration précédent, dont les 10 membres se sont finalement partagé 423 millions de yens* ». **Osamu Masuko**, directeur général de Mitsubishi : « *La rémunération (hors stock options) ne sera pas doublée si nous ne redevenons pas rentables l'an prochain par exemple. Parce que la rémunération sera fonction des résultats, si notre performance n'est pas bonne, les salaires des administrateurs le reflèteront* ».

<http://www.latribune.fr/entreprises-finance/industrie/automobile/mitsubishi-carlos-ghosn-touchera-un-salaire-supplementaire-624648.html#xtor=EPR-2-%5Bindustrie-services%5D-20161214>

(Source : www.latribune.fr du 14/12/2016, avec Reuters)

[Retour au sommaire](#)

● **Certains apprentis toucheront une aide exceptionnelle de 335 euros en 2017**

Le 13/12/16, alors qu'il présentait devant l'Assemblée nationale sa déclaration de politique générale, **Bernard Cazeneuve**, premier ministre, a annoncé une « *aide exceptionnelle de 335 euros* » pour les apprentis pour l'année 2017. Cette aide sera versée par l'Etat et destinée aux apprentis de moins de 21 ans. **M. Cazeneuve** : « *En 2017, 210 000 apprentis*

de moins de 21 ans percevront une aide exceptionnelle de 335 euros ». C'est une confirmation d'une annonce faite en avril par Manuel Valls ; la mesure a été prévue dans le budget 2017 par une enveloppe de 80 millions d'euros. Le but : améliorer le pouvoir d'achat des apprentis. D'après **Clotilde Valter**, secrétaire d'Etat à la formation et à l'apprentissage, les modalités seront détaillées dans un décret qui paraîtra début 2017. Il semble d'ores et déjà que les apprentis aient à faire eux-mêmes la demande par le portail de l'alternance. Avant que cette mesure soit prise, **Mme Valter** avait estimé que l'échelle de rémunération des apprentis était « *obsolète [et] injuste* », tout en ajoutant « *qu'une revalorisation pourrait constituer un "frein" au développement de ce dispositif déjà boudé* ».

http://lentreprise.lexpress.fr/rh-management/remuneration-salaire/certains-apprentis-toucheront-une-aide-exceptionnelle-de-335-euros-en-2017_1860203.html

(Source : <http://lentreprise.lexpress.fr> du 14/12/2016, avec AFP)

● La prime de Noël est reconduite

Le 13/12/16, **Marisol Touraine**, ministre des Affaires sociales, et **Ségolène Neuville**, secrétaire d'Etat chargée des Personnes handicapées et de la Lutte contre l'exclusion, ont annoncé que la prime de Noël était reconduite. **Qui est concerné ?** En tout 2,5 millions de Français ; soit les bénéficiaires du revenu de solidarité active (Rsa), de l'allocation de solidarité spécifique (Ass) et de l'allocation transitoire de solidarité (Ats). La prime sera versée automatiquement par virement dans la semaine précédant Noël par la CAF (caisse d'allocations familiales) ou par Pôle emploi. Elle représente plus de 150 € pour une personne seule et 320 € pour un couple avec deux enfants. **Mme Touraine** : « *La prime de Noël, c'est un acte fort de soutien et d'accompagnement des plus modestes. Au moment des fêtes, ce geste de solidarité prend encore plus de sens. Face à une droite qui jure d'abattre "l'assistanat", le gouvernement a toujours défendu cette belle et grande valeur de solidarité : après la revalorisation du Rsa, la création de la prime d'activité, l'accès aux soins facilité pour les plus modestes..., la reconduction de la prime de Noël en témoigne une nouvelle fois* ». **Le barème de la prime de Noël :** **01)-** Personne isolée : 152,45 € ; **02)-** Deux personnes : couple sans enfant ou isolé avec un enfant : 228,67 € ; **03)-** Trois personnes : personne isolée avec deux enfants ou couple avec un enfant : 274,41 € ; **04)-** Quatre personnes : personne isolée avec trois enfants ou couple avec deux enfants : 335,39 €, 320,14 € ; **05)-** Cinq personnes : personne isolée avec quatre enfants ou couple avec trois enfants : 396,37 €, 381,12 € ; **06)-** Six personnes : personne isolée avec cinq enfants ou couple avec quatre enfants : 457,35 €, 442,10 € ; **07)-** par personne supplémentaire 60,98 €

<http://www.viva.presse.fr/la-prime-de-noel-est-reconduite-172311>

(Source : www.viva.presse.fr du 13/12/2016, Marilyn Perioli)

[Retour au sommaire](#)

● Pourquoi les 20-34 ans ne rêvent plus de devenir manager

ManpowerGroup vient de publier une étude sur l'attitude des jeunes par rapport au marché de l'emploi. Pour cela, 19 000 jeunes actifs ont répondu à l'enquête. Il en ressort qu'ils envisagent leur carrière d'une façon différente de celle de leurs aînés. Ils sont seulement 6 % des jeunes actifs de 20 à 34 ans à ambitionner de gérer une équipe, et 15 % à désirer occuper un poste de direction. **Cadre emploi** : « *On notera au passage toute l'ironie de ces réponses qui donnent vie à un poste de direction sans équipe à gérer* ». **Les explications ? 01)-** Les 20-34 ans font partie d'une génération qui a grandi dans un contexte de crise financière et économique. Du coup, c'est le pragmatisme qui l'emporte chez eux. Notamment en ce qui concerne l'évolution au sein d'une entreprise (« *rien n'est acquis* ») et la durée d'emploi dans une même entreprise (« *Les carrières évolutives de 30 ans dans une même boîte ne sont plus monnaie courante* »). Entre les dépôts de bilan et les licenciements, il faut, toujours selon eux, apprendre à s'adapter. **Cadre emploi** : « *C'est pourquoi ils préfèrent prendre en main leur carrière en continuant d'apprendre afin de rester attractif* ». Ainsi, 69 % souhaitent développer en priorité des compétences individuelles (techniques, interpersonnelles, informatiques ou technologiques) au détriment des compétences managériales. **02)- Cadre emploi** : « *Nombre de managers*

souffrent d'une perte de sens au travail, en partie parce que la gestion d'une équipe nécessite un sacrifice non négligeable : l'éloignement de son métier d'origine ». Ce qui n'a pas échappé aux anciens stagiaires ou apprentis qu'ont été les jeunes actifs. Une situation qu'ils ne désirent pas connaître. Ils sont 21 % à vouloir exercer un métier qui a du sens. Avec le salaire, c'est même leur première motivation. **Cadre emploi** : « En se tenant informés des nouvelles compétences métier et en les acquérant, ils attisent leur curiosité et assouvissent leur soif d'apprendre ».

→ **NB** : Étude menée par **Reputation Leaders**, cabinet de conseil en leadership, auprès de 19 000 personnes en activité, nées entre 1982 et 1996 et de 1 500 responsables du recrutement de ManpowerGroup, dans 25 pays.

<https://www.cadremploi.fr/editorial/actualites/actu-emploi/detail/article/pourquoi-les-20-34-ans-ne-revent-plus-de-devenir-manager.html>

(Source : www.cadremploi.fr du 14/12/2016, Quentin Velluet)

● **Affaire Tapie : Christine Lagarde reconnue coupable de "négligence" mais dispensée de peine**

Le 19/12/16, la Cour de justice de la république a déclaré Christine Lagarde, présidente du FMI (fonds monétaire international) coupable de « *négligence* » dans l'arbitrage de ce qu'on a appelé l'affaire Tapie – datant de 2008. **Le Nouvel Obs** : « Jusqu'ici dans l'affaire Tapie, Christine Lagarde a tout endossé. De la décision d'aller à l'arbitrage qui a contribué à enrichir Bernard Tapie à hauteur de 403 millions d'euros au refus d'introduire un recours en annulation contre la sentence, l'ancienne ministre de l'Economie, aujourd'hui directrice générale du Fonds monétaire international (FMI), ne s'est jamais défaussée ». La Cour a dispensé de peine Mme Lagarde, qui n'était pas présente au tribunal, « retenue à Washington » comme l'a expliqué son avocat, Me Patrick Maisonneuve. Le 20/12/16, Mme Lagarde, qui avait possibilité de se pourvoir en cassation, a indiqué qu'elle n'introduirait pas de recours contre le jugement de la Cour de justice de la république : « Ce n'est pas la décision que j'aurais préférée mais il faut à un moment savoir tourner la page, arrêter un procès et se consacrer aux tâches qui sont les miennes ».

<http://tempsreel.nouvelobs.com/economie/20161209.OBS2417/affaire-tapie-l-heure-du-proces-pour-christine-lagarde.html>

<http://tempsreel.nouvelobs.com/en-direct/a-chaud/31440-affairetapie-lagarde-tapie-christine-lagarde-reconnue.html>

http://www.lemonde.fr/police-justice/article/2016/12/20/le-fmi-apporte-sa-pleine-confiance-a-christine-lagarde-malgre-le-jugement-de-paris_5051449_1653578.html

(Sources : <http://tempsreel.nouvelobs.com> du 09/12/2016, Denis Demonpion, <http://tempsreel.nouvelobs.com> du 19/12/2016, www.lemonde.fr du 20/12/2016, avec AFP)

[Retour au sommaire](#)

COTISATIONS SECURITE SOCIALE

● **La Cades mise sur l'amélioration des comptes de la Sécu**

Le 13/12/16, la **caisse d'amortissement de la dette sociale (Cades)** a déclaré qu'elle estimait à 50 % ses chances de disparaître d'ici 2024, mission accomplie. **Patrice Ract Madoux**, président de la Cades, a dit, en présentant le bilan 2016 de la caisse, qu'il comptait « pour cela sur l'amélioration programmée des comptes de la Sécu ». En 2017, hors Fonds de solidarité vieillesse, ces derniers devraient être quasiment à l'équilibre. **Les Echos** : « Le gouvernement anticipe ensuite des excédents pour apurer le déficit (trente milliards d'euros) de l'Agence centrale des organisations de Sécurité sociale (Acos) et éviter de nouveaux transferts vers la Cades comme celui de 23,6 milliards intervenu cette année ». La Cades a été créée en 1996 ; sa mission a été prolongée à deux reprises. Depuis 1996, elle a repris 260,5 milliards d'euros de dette sociale. **Les Echos** : « Sur ce total, 124,7 milliards ont été amortis à ce jour, ce qui permet à la dette publique de la France, à laquelle elle est rattachée, de rester en deçà du seuil de 100 % du PIB (produit intérieur brut) ». Les montants remboursés ont atteint 14,4 milliards en 2016. En 2017, ils devraient être de 14,9 milliards, « une hausse qui s'explique par la reprise d'une partie du déficit de l'Acos intervenu en cours d'année, sur un stock de dette qui atteint encore 135,8 milliards ». **Les**

ressources pérennes de la Cades : 01)- La CRDS (Contribution au redressement de la dette sociale). **02)-** 0,6 point de CSG (Contribution sociale généralisée); **03)-** Une contribution du Fonds de réserve des retraites. Pour un total estimé en 2017 à 17,3 milliards d'euros (après 16,8 milliards en 2016). Un élément important pour que les investisseurs internationaux auxquels la Cades fait appel pour refinancer sa dette continuent de lui accorder leur confiance. La Caisse prévoit, pour 2017, de lever « *l'équivalent de neuf milliards d'euros sur des maturités de deux à sept ans, dont quatre milliards en euro, autant en dollar et le solde dans d'autres devises* ». A cela devraient s'ajouter 4 milliards d'euros de dette à court terme. La faiblesse des taux d'intérêt est un atout majeur ; grâce à elle « *le coût moyen de refinancement de sa dette est tombé en cette fin 2016 à 1,58 % contre 2,08 % un an plus tôt. Jusqu'à la remontée récente des taux, les rendements de ses emprunts étaient négatifs jusqu'à l'échéance 2022. Ils le sont toujours jusqu'en 2021* ».

<http://investir.lesechos.fr/marches/actualites/france-la-cades-mise-sur-l-amelioration-des-comptes-de-la-secu-1617201.php>

(Source : <http://investir.lesechos.fr> du 13/12/1026, Yann Le Guernigou, édité par Yves Clarisse)

● **Uber est attaqué sur le front des cotisations sociales**

En 2015, l'**Urssaf Île-de-France (IDF)** a lancé une double procédure à l'encontre d'Uber. **L'objectif** : récupérer des cotisations sociales au titre de l'emploi des chauffeurs affiliés à cette plate-forme. **Le litige** : L'Urssaf considère que les adhérents d'Uber sont des salariés, Uber considère que ce sont des travailleurs indépendants. Le TASS (tribunal des affaires de Sécurité sociale) a donc été saisi par l'Urssaf IDF pour obtenir la requalification des emplois. Toujours en cours, la procédure pourrait (s'il y a appel, puis cassation) durer des années. Le risque encouru par Uber, si la position de l'Urssaf était retenue par le TASS, pourrait être de l'ordre de quelques millions d'euros. Mais, parallèlement à l'action menée auprès du TASS, l'Urssaf IDF a aussi attaqué Uber au pénal. **Motif** : travail dissimulé. Une procédure qui « *permettra de remonter jusqu'au lancement du service de la société californienne à Paris en décembre 2011* ». **Patrice Corbin**, avocat associé chez Arsène Taxand : « *Alors que la prescription est de trois ans pour un contrôle classique, on peut remonter jusqu'à cinq ans dans le cadre du travail dissimulé. Ainsi l'Urssaf est assuré de ne subir aucun manque à gagner* ». L'Urssaf IDF s'appuie sur « *une décision de la Cour de cassation de juillet 2016, qui avait requalifié les formateurs employés par la société de formation Formacad comme des salariés et non des auto-entrepreneurs* ». Mais, déclare **Cédric Jacquelet**, avocat chez Proskauer Rose : « *Dans le cas Uber, la preuve n'est pas établie qu'il existe un lien de subordination juridique entre la plate-forme et ses chauffeurs. [...] Le chauffeur travaille sous l'enseigne Uber, utilise ses logiciels, mais il est libre d'organiser ses horaires, ses vacances et peut choisir le type de courses qu'il souhaite réaliser* ». D'autre part, le chauffeur est évalué par les passagers qu'il transporte et non par Uber. **Les risques encourus par Uber au pénal ?** Une amende de 225 000 euros pour travail dissimulé, assorti du fait que la plateforme perdrait rétroactivement le bénéfice des allègements de charges Fillon. **M. Jacquelet** : « *Cela peut parfois coûter plus cher que le redressement Urssaf lui-même* ». **Les Echos** : « *Toutefois, le tribunal des Affaires sociales ne décide pas systématiquement de faire payer les cotisations pour les années passées : il peut décider de ne les assujettir que pour l'avenir - ce qui remettrait tout de même en cause le modèle économique d'Uber* ». Quoiqu'il en soit, s'ils étaient reconnus salariés, les adhérents d'Uber pourraient alors adresser une demande de requalification aux prud'hommes. **Les Echos** : « *En effet, il ne suffit pas de toucher un salaire au sens de l'Urssaf pour être salarié. Mais s'ils le deviennent, alors Uber paiera très cher : formation, grille conventionnelle, visite médicale, licenciement...* »

<http://www.lesechos.fr/economie-france/social/0211587368766-uber-est-attaque-sur-le-front-des-cotisations-sociales-2049992.php>

(Source : www.lesechos.fr du 13/12/2016, Solveig Godeluck)

[Retour au sommaire](#)

FISCALITE

● La baisse de l'impôt sur le revenu sera appliquée dès janvier 2017

Le 15/12/16, sur proposition du gouvernement, les députés ont voté l'avancée de la date d'entrée en vigueur de la baisse d'impôt sur le revenu « *promise aux ménages* ». Cette dernière s'appliquera dès le mois de janvier, au lieu du mois d'août (comme prévu initialement). **Christian Eckert**, secrétaire d'Etat au Budget : « *[Il s'agit de redonner du] pouvoir d'achat aux Français* ». Le coût total de la mesure est d'un milliard d'euros ; cinq millions de contribuables, parmi les classes moyennes, devraient en être bénéficiaires. **Le ministère des Finances**, à l'AFP : « *Habituellement, les mensualités sont calculées en divisant par dix le montant d'impôt de l'année précédente. Elles n'intègrent donc pas les modifications votées en loi de finances. [...] Plutôt que d'attendre le mois d'août, nous avons choisi janvier [pour les personnes mensualisées, ou] février pour ceux qui sont au tiers* ». **Le Monde** : « *La mesure, qui entrera donc en vigueur avant l'élection présidentielle, concerne à taux plein les couples gagnant jusqu'à 3 400 euros de salaire net mensuel et les personnes seules gagnant jusqu'à 1 700 euros. Ces limites sont majorées pour les familles, par exemple jusqu'à 4 800 euros pour un couple avec trois enfants* ». Pour les contribuables ayant un revenu fiscal de référence inférieur à 18 500 euros, la réduction d'impôt sera de 20 %. Pour ceux dont le revenu fiscal est compris entre 18 500 et 20 500 euros, elle sera inférieure à 20 %. **Le ministère des Finances** : « *Pour ceux qui bénéficient de la réduction d'impôt de 20 %, chaque mensualité ou tiers sera diminuée automatiquement de 20 %*'.

http://www.lemonde.fr/argent/article/2016/12/16/la-baisse-de-l-impot-sur-le-revenu-sera-appliquee-des-janvier-2017_5049761_1657007.html

(Source : www.lemonde.fr du 16/12/2016, avec AFP)

● Le Sénat adopte la "taxe YouTube"

Dans la nuit du 17 au 18/12/16, les sénateurs ont adopté la taxe dite "You Tube", taxe de 2 % sur les revenus publicitaires des sites Internet donnant accès, gratuitement ou non, à des œuvres cinématographiques ou audiovisuelles ou autres contenus audiovisuels en France, quel que soit leur lieu d'implantation. Sont donc concernés les éditeurs de services de médias audiovisuels à la demande (Universciné, iTunes...) et les plateformes communautaires (You Tube, Daily Motion...). **André Gattolin**, écologiste, a indiqué que cette taxe alimenterait la création de films d'animation français par l'intermédiaire du CNC.

[http://www.challenges.fr/high-tech/internet/le-senat-adopte-la-taxe-youtube_443455#xtor=EPR-1-\[ChaActu10h\]-20161218](http://www.challenges.fr/high-tech/internet/le-senat-adopte-la-taxe-youtube_443455#xtor=EPR-1-[ChaActu10h]-20161218)

(Source : www.challenges.fr du 18/12/2016, avec AFP)

[Retour au sommaire](#)

LA VIE DES ENTREPRISES

● Plus d'une centaine de Monoprix ouverts jusqu'à 22h à partir de janvier

Le 13/12/16, les magasins **Monoprix** ont annoncé qu'à dater de janvier 2017, un accord signé par la CFDT et la CFE-CGC leur permettra d'ouvrir jusqu'à 22 heures dans les grandes villes. Etaient opposées à l'accord la CGT et FO. Une situation qui existait déjà pour une quarantaine de magasins. Cette fois-ci, le nombre est démultiplié. **Steve Mars, CFDT** (syndicat majoritaire avec 39,73 % des voix) : « *[Elle] concernera plus d'une centaine de magasins dans les grandes villes, Paris, Lyon, Marseille, employant entre 40 et 60 salariés chacun* ». **Les contreparties pour les salariés, d'après la CFDT** : « *[Un] salarié travaillant déjà jusqu'à 21h, ne pourra plus se voir imposer de travailler jusqu'à 22h et ce travail de nuit se fera "sur la base du volontariat avec possibilité de réversibilité"* ». Est aussi prévue une majoration du taux horaire de base qui était en place uniquement pour la tranche de 21h à 22h et s'élevait à 25 %. **La CFDT** : « *Une prime de 500 euros par an sera par ailleurs accordée aux salariés volontaires pour la garde de leurs enfants de moins de dix ans, et une prime de fermeture de 20 euros pour les cadres et de 15 euros pour les agents de maîtrise sera également attribuée. [Cet accord] permet également d'harmoniser les contreparties au travail de nuit sur l'ensemble du territoire* ». **CGT et FO** s'opposent au travail de nuit. **Marie-Christine Aribart, CGT** : « *Monoprix a inclus dans cet accord ce qui peut concerner tous les magasins même ceux situés dans les zones touristiques internationales (les seuls autorisés actuellement à travailler après 21h, NDLR) alors que la loi Macron prévoit une majoration*

d'au moins 100 % des heures effectuées après 21h. [...] Les cadres et agents de maîtrise vont souffrir énormément, les conditions de travail seront encore plus dégradées, c'est un accord qui tire tout le monde vers le bas ». **La Tribune** : « Le collectif parisien de syndicats du commerce Clic-P qui regroupe les syndicats CGT, Seci-Unsa, SUD commerce et SCID, avait mis en garde la semaine dernière la direction l'accusant de vouloir conclure un "accord illégal sur le travail de nuit" ».

<http://www.latribune.fr/entreprises-finance/services/distribution/plus-d-une-centaine-de-monoprix-ouverts-jusqu-a-22h-a-partir-de-janvier-624550.html#xtor=EPR-2-%5Bindustrie-services%5D-20161214>

(Source : www.latribune.fr du 14/12/2016, avec AFP)

● **LCL va supprimer plus de 750 emplois d'ici à 2018**

Le 14/12/16, la filiale du Crédit Agricole, **LCL**, a annoncé que, dans le cadre d'un plan intitulé « Simplification de la banque », 750 à 850 emplois en équivalent temps plein (ETP) allaient être supprimés d'ici la fin 2018. **Les métiers touchés** : ceux du back office ainsi que les fonctions supports (marketing, communication, contrôle de gestion, comptabilité, etc.), qui représentent actuellement un total de 4 000 emplois ETP. C'est donc 20 % des effectifs qui vont disparaître sur ces lignes de métiers. La direction a déclaré qu'il n'y aurait pas de licenciements, de départs contraints, ni de plan d'incitation aux départs. Devraient suffire les départs naturels à la retraite (entre 600 et 700 ETP), ainsi que les mobilités fonctionnelles ou géographiques au sein de LCL et du groupe Crédit Agricole, « dans la mesure où chaque année entre 80 et 100 salariés quittent les fonctions support ou les back-offices de l'établissement pour rejoindre le réseau ». **LCL** : « L'objectif est d'améliorer l'efficacité opérationnelle de l'établissement, notamment en digitalisant les processus, pour disposer d'une meilleure capacité d'investissement ». Les syndicats ont fait part de leur inquiétude, rappelant que, déjà, « en mars 2016, le groupe avait indiqué son intention de fermer 240 agences LCL d'ici à 2020 ».

<http://www.lesechos.fr/finance-marches/banque-assurances/0211598370470-lcl-va-supprimer-plus-de-750-emplois-dici-a-2018-2050790.php#xtor=EPR-8-%5B18 heures%5D-20161215-%5BProv %5D-1413980%402>

(Source : www.lesechos.fr du 15/12/2016, Véronique Chocron)

● **Renault double PSA à la deuxième place du podium européen**

D'après les chiffres de l'ACEA (association européenne des constructeurs automobiles), **Renault** a dépassé PSA au classement du podium européen, en vendant en UE (hors utilitaires) 1,37 million de véhicules contre 1,36 million pour PSA. Avec 10,6 % des ventes en Europe, Renault occupe désormais la seconde place, derrière Volkswagen (24,8 %) et devant PSA (9,6 %). La croissance de Renault depuis janvier : + 11,9 % ; celle de PSA (+ 0,8 %). Par rapport à novembre 2015, le marché automobile européen a connu une hausse en novembre 2016 (+ 5,8 %). Ont été vendues 1,15 million de voitures particulières neuves, soit 13,5 millions au total depuis janvier 2016 (+ 7,1 %). **Les pays où les livraisons ont été les plus importantes** : L'Espagne (+ 13,5 %), la France (+ 8,5 %), l'Italie (+ 8,2 %). Les deux autres grands marchés automobiles européens ont connu des progressions beaucoup moins fortes : Le Royaume-Uni (+ 2,9 %) et l'Allemagne (+ 1,5 %).

<http://www.lesechos.fr/industrie-services/automobile/0211597409834-automobile-renault-ravit-la-deuxieme-place-europeenne-a-psa-2050745.php#xtor=EPR-8-%5B18 heures%5D-20161215-%5BProv %5D-1413980%402>

(Source : www.lesechos.fr du 15/12/2016, Maxime Amiot, Julien Dupont-Calbo)

● **M6 va s'offrir les radios du groupe RTL pour 216 millions d'euros**

Le 13/12/16, le groupe M6 a annoncé qu'il venait d'entrer en négociation avec RTL Group pour racheter son pôle hexagonal de radios (RTL, RTL 2, Fun radio). Montant de l'opération : 216 millions d'euros.

[http://www.latribune.fr/technos-medias/medias/m6-va-s-offrir-le-groupe-rtl-pour-216-millions-d-euros-624502.html#xtor=EPR-2-\[l-actu-du-jour\]-20161214](http://www.latribune.fr/technos-medias/medias/m6-va-s-offrir-le-groupe-rtl-pour-216-millions-d-euros-624502.html#xtor=EPR-2-[l-actu-du-jour]-20161214)

(Source : www.latribune.fr du 14/12/2016, Sylvain Rolland)

[Retour au sommaire](#)

LA VIE DES DEPARTEMENTS

● Yvelines. Mantes-la-Jolie : les commerces pourront ouvrir douze dimanches

Le 12/12/16, les élus du conseil municipal de Mantes-la-Jolie ont voté en faveur de l'ouverture des petits commerces le dimanche. Ces derniers pourront ouvrir désormais 12 dimanches par an au lieu de 5 aujourd'hui. Une mesure qui devrait, selon la mairie, favoriser l'emploi. **Michel Vialay**, maire LR : « *Les commerçants pourront choisir quels seront leurs jours d'ouverture et s'ils le souhaitent réellement. Nous, nous leur donnons cette possibilité légale. Quelques-uns nous l'avaient demandé* ».

[http://www.leparisien.fr/mantes-la-jolie-78200/mantes-la-jolie-les-commerces-pourront-ouvrir-douze-dimanches-13-12-2016-6451824.php#xtor=EREC-1481423601-\[NL78\]---\\${ id connect hash}@1](http://www.leparisien.fr/mantes-la-jolie-78200/mantes-la-jolie-les-commerces-pourront-ouvrir-douze-dimanches-13-12-2016-6451824.php#xtor=EREC-1481423601-[NL78]---${ id connect hash}@1)

(Source : www.leparisien.fr du 13/12/2016, Marie-Charlotte Dutheil)

● Seine-et-Marne. Ozoir-la-Ferrière : 37 emplois supprimés chez DTS et la production délocalisée en Hongrie

DTS (Drilling Technical Supply), filiale du groupe ABB qui est installée à Ozoir-la-Ferrière va fermer son usine au cours du deuxième semestre 2017 et supprimer 37 postes (sur un total de 45). La spécialité de DTS : la production de matériels électriques pour milieux dangereux. Ses clients : l'industrie pétrolière essentiellement. **ABB** : « *La situation de DTS s'est fortement dégradée en dépit des actions mises en œuvre, avec des pertes opérationnelles importantes depuis 2013, qui nous empêchent de développer de nouveaux produits et remet en cause la pérennité de l'entreprise* ». La production va donc quitter Ozoir-la-Ferrière pour être délocalisée à Kecskemet, en Hongrie, où ABB est déjà implanté. Un regroupement géographique qui devrait permettre au groupe de réaliser des économies. Huit postes vont être maintenus à Ozoir ou dans les environs. ABB cherche également un repreneur pour son usine d'Ozoir. **Jean-François Oneto**, maire LR : « *C'est une mauvaise nouvelle pour le personnel de cette entreprise et aussi pour la commune. J'ai mis le service économique intercommunal à la disposition des salariés pour les aider à retrouver un point de chute sur le territoire. Je crois qu'une bonne dizaine d'entre eux habitent Ozoir ou les environs. Cette entreprise était basée ici de très longue date. Ce genre de fermeture est rare à Ozoir* ».

[http://www.leparisien.fr/ozoir-la-ferriere-77330/ozoir-la-ferriere-37-emplois-supprimes-chez-dts-et-la-production-delocalisee-en-hongrie-12-12-2016-6446157.php#xtor=EREC-1481423602-\[NL77\]---\\${ id connect hash}@1](http://www.leparisien.fr/ozoir-la-ferriere-77330/ozoir-la-ferriere-37-emplois-supprimes-chez-dts-et-la-production-delocalisee-en-hongrie-12-12-2016-6446157.php#xtor=EREC-1481423602-[NL77]---${ id connect hash}@1)

(Source : www.leparisien.fr du 12/12/2016, Sébastien Blondé)

[Retour au sommaire](#)

● Val-de-Marne : moins d'investissements mais des emplois stables dans les sociétés

L'institut de sondage **Médiamétrie** vient de présenter les résultats de sa 41^e enquête d'opinion sur la conjoncture dans le Val-de-Marne. 501 chefs d'entreprise ont été interrogés. Le constat pourrait être résumé ainsi : « *Des efforts mais peut mieux faire* ». **Question chiffres d'affaires**, les patrons du département ont été plus nombreux à connaître une baisse de leur chiffre d'affaires au cours des six derniers mois : 39,2 %, contre 24,3 % qui ont connu une hausse. Les prévisions pour les six prochains mois : 31,9 % espèrent une augmentation de leur chiffre d'affaires, 24 % craignent une baisse. **Question trésorerie**, cela fait maintenant deux ans que l'indicateur évolue positivement : 49,7 % des chefs d'entreprise interrogés considèrent leur trésorerie comme « *normale* », 29,6 % comme « *mauvaise* », 20,5 % comme « *bonne* ». **Question investissements**, la tendance est mauvaise : 32,5 % des chefs d'entreprise déclarent que leurs investissements ont baissé au cours des six derniers mois, contre 16,7 % qui les ont déclarés en hausse. La tendance pour les six prochains mois : 26,6 % s'attendent à une baisse des investissements, 19,9 % espèrent une hausse. **Question emploi**, on note une stabilité : 77,9 % des patrons du département déclarent des effectifs stables sur les six derniers mois, 11,8 % déclarent des effectifs en baisse, 10,3 % des effectifs en augmentation. **Michel Laurent**, secrétaire de la Chambre de commerce et d'industrie (CCI) : « *Nous sommes sur une croissance riche en emplois, mais pauvre en revenus. Les emplois aidés permettent d'effectuer davantage de recrutements, mais une partie des revenus est dépensée pour l'amorce. [...]* Les élections

présidentielles créent de l'incertitude, et une entreprise qui n'a pas de visibilité n'investit pas et ne recrute pas ».

[http://www.leparisien.fr/ablou-sur-seine-94480/la-sante-moyenne-des-entreprises-du-val-de-marne-18-12-2016-6471210.php#xtor=EREC-1481423489-\[NL94\]---\\${ id connect hash}@1](http://www.leparisien.fr/ablou-sur-seine-94480/la-sante-moyenne-des-entreprises-du-val-de-marne-18-12-2016-6471210.php#xtor=EREC-1481423489-[NL94]---${ id connect hash}@1)

(Source : www.leparisien.fr du 18/12/2016, Marie-Charlotte Dutheil)

VIE DES REGIONS

● Comment l'Île-de-France lutte pour l'insertion professionnelle des handicapés

Le Figaro du 14/12/16 fait mention d'un rapport sur le handicap en Île-de-France (IDF), rapport qui a été présenté les 13 et 14/12/16 en séance plénière du Conseil régional. Le constat : il y a, en 2016, 58 000 demandeurs d'emploi handicapés en IDF (+ 9,8 % sur un an). 50 % ont plus de 50 ans (contre 24 % pour les demandeurs d'emploi non handicapés). Le niveau de qualification : un tiers est en-dessous du Baccalauréat, du CAP ou du BEP. Les embauches, lorsqu'il y en a, se font dans des métiers peu qualifiés (service à la personne et aux collectivités, nettoyage, manutention, transport, etc.). Même constat au niveau national, où le taux de chômage des handicapés est de 21 % (c'est plus de deux fois celui de l'ensemble de la population) ; avec une durée moyenne d'inscription à Pôle emploi de 800 jours (deux ans et deux mois). **Les moyens d'action en IDF** : le Conseil régional mise sur l'apprentissage. **L'objectif** : donner une qualification solide et recherchée aux jeunes handicapés. Sur l'ensemble des apprentis en IDF, les handicapés représentent 0,72 % (576 personnes). C'est pourquoi l'IDF s'est fixé comme but de porter ce pourcentage à 2 % d'ici cinq ans. Comment ? En diffusant de l'information dans les centres de formation des apprentis (CFA). En étant informé plus tôt quand un lycéen ou une lycéenne handicapé(e) entre au lycée, afin de pouvoir « *lancer des travaux dans le lycée* ». **Le Conseil régional** lance aussi une campagne d'information (aides, obligations légales...) auprès des différents acteurs concernés : formation professionnelle continue, entreprises bénéficiaires de dispositifs régionaux d'aide. **Valérie Péresse**, présidente du Conseil général, a écrit à tous les maires d'IDF, pour les inciter à recruter des personnes handicapées. Dernière mesure : un soutien financier de la part de la région pour toute innovation ayant trait au handicap. Ainsi, 18 projets ont déjà été aidés : 9 projets de R&D (recherche et développement), qui sont nés dans des PME franciliennes, ont été soutenus pour 262 000 euros - ils portent sur l'aide à la marche, l'accession au numérique, etc ; 9 autres « *ont bénéficié d'un autre programme de subvention, pour 726 000 euros, comme la conception et la fabrication d'interfaces tactiles en relief pour les personnes déficientes visuelles* ». Enfin, l'argent issu du FSE (fonds social européen) servira à soutenir des projets d'adaptation des formations aux personnes handicapées.

<http://www.lefigaro.fr/conjoncture/2016/12/14/20002-20161214ARTFIG00004-comment-l-ile-de-france-lutte-pour-l-insertion-professionnelle-des-handicapes.php>

(Source : www.lefigaro.fr du 14/12/2016, Cécile Crouzel)

Prochain numéro le 10 janvier 2017
Le.Crible vous souhaite de bonnes fêtes
de fin d'année

[Retour au sommaire](#)

Le.Crible, la lettre d'information hebdomadaire de l'Urssaf Ile-de-France. En ligne tous les mardis

Directeur de publication : le directeur Philippe Renard

Rédacteur en chef : Eric Tessier

Contact : eric.tessier@urssaf.fr

Si vous ne désirez plus recevoir cette newsletter, merci d'envoyer un mail à l'adresse suivante : eric.tessier@urssaf.fr

A l'inverse, si vous n'êtes pas abonné(e) et désirez l'être, merci d'envoyer un mail à la même adresse : eric.tessier@urssaf.fr
Si vous êtes abonné(e) et changez d'adresse électronique, et si vous souhaitez rester abonné(e), merci d'envoyer votre nouvelle adresse électronique à la même adresse : eric.tessier@urssaf.fr